

That upon adoption of this motion, the said motion be deemed referred to the Standing Committee on Aboriginal Affairs.”

And on the amendment to the amendment of Ms. McLaughlin, seconded by Mr. Skelly (Comox—Alberni),—That the amendment be amended by deleting the words “This House condemns the complete failure of the government” and by substituting the following:

“This House condemns the complete failure of the current and past governments”.

12.00 o'clock midnight

After further debate, pursuant to Order made earlier this sitting, the debate was deemed concluded, the question deemed put, and a division deemed demanded, and deemed deferred until 3.00 o'clock p.m., this day.

PANEL OF CHAIRMEN

Pursuant to Standing Order 113(2), the Speaker appointed Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia) from the Panel of Chairmen, to act as Chairman of the Legislative Committee on Bill C-72, An Act to establish the Canadian Polar Commission and to amend certain Acts in consequence thereof in place of Mr. Domm.

ADJOURNMENT

At 4.00 o'clock a.m. pursuant to Order made earlier this sitting, the Speaker adjourned the House until later this day at 2.00 o'clock p.m., pursuant to Standing Order 24(1).

Que, sur adoption de la présente motion, celle-ci sera réputée avoir été renvoyée au Comité permanent des affaires autochtones.»

Et sur le sous-amendement de M^{me} McLaughlin, appuyée par M. Skelly (Comox—Alberni),—Qu'on modifie l'amendement en retranchant les mots «la Chambre blâme le gouvernement» et en les remplaçant par ce qui suit:

«La Chambre blâme les gouvernements passés et actuel».

Minuit

Après plus ample débat, conformément à l'ordre adopté plus tôt cette séance, le débat est réputé terminé, la motion est réputée mise aux voix et le vote par appel nominal est réputé avoir été demandé et réputé différé jusqu'à 15 heures aujourd'hui.

COMITÉ DES PRÉSIDENTS

Conformément à l'article 113(2) du Règlement, le Président nomme M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia), choisi parmi le Comité des présidents, pour agir en tant que président du Comité législatif du projet de loi C-72, Loi constituant la Commission canadienne des affaires polaires et modifiant certaines lois en conséquence, en remplacement de M. Domm.

AJOURNEMENT

À quatre heures, conformément à l'ordre adopté plus tôt cette séance, la Chambre s'ajourne jusqu'à plus tard aujourd'hui, à quatorze heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.